

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Lejep - Laboratoire d'études juridiques et politiques

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

CY Cergy Paris Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E



Au nom du comité d'experts :

Evelyne Bonis, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

| | |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidente : | Mme Evelyne Bonis, Université de Bordeaux |
| Expert(e)s : | Mme Evelyne Bonis, université de Bordeaux Mme Carole Gallo, université de Lille M. Jeremy Heymann, Université Jean Moulin Lyon 3 Mme Alix Perrin-Renard, Université Paris Dauphine - PSL |

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquier-Briand

REPRÉSENTANT(S) DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Iryna Andriyanova, Vice-Présidente déléguée à la recherche, CY Cergy Paris Université
M. Pierre-Louis Fort, Vice-Président adjoint aux SHS, CY Cergy Paris Université

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire d'études juridiques et politiques
- Acronyme : Lejep
- Label et numéro : EA 4458
- Composition de l'équipe de direction : M. Benjamin Rémy (directeur de 2018 à 2022), Mmes Karine Parrot et Ludivine Richefeu (depuis juin 2022)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Lejep (Laboratoire d'études juridiques et politiques) est une unité généraliste dont la recherche couvre le champ du droit privé comme du droit public, national comme international. Les activités de ses 35 enseignants-chercheurs se déployaient jusqu'en octobre 2023 autour de quatre pôles disciplinaires : 1/ Pôle institutions et actions publiques ; 2/ Pôle sciences criminelles ; 3/ Pôle entreprises, gouvernance et marchés ; 4/ Pôle droit international et européen.

Depuis octobre 2023, ces pôles, jugés peu utiles en raison de la taille de l'unité, ont disparu au profit de trois axes : 1/ Droit et libertés ; 2/ Institution et actions publiques ; 3/ Entreprise, gouvernance et marchés.

Ces trois axes thématiques servent exclusivement à décrire les activités du laboratoire. Ils ne font pas l'objet de direction propre.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Lejep a été créé en 2010, en remplacement de plusieurs centres de recherche préexistants, notamment le Centre de Recherche en Droit Economique et le Centre d'Études et de Recherche – Fondements du Droit Public, dont les tailles et axes de recherche ont paru trop étroits. Ce choix d'un laboratoire de plus grande taille visait d'abord à doter l'université d'un laboratoire de droit visible à l'échelle nationale et généraliste. Accueillant à l'origine quelques politistes, partis depuis à Sciences-Po Saint-Germain-en Laye, le Lejep regroupe aujourd'hui majoritairement des juristes provenant des sections 01 et 02, ainsi qu'un sociologue et un philosophe.

Le Lejep est localisé dans les locaux de l'UFR de droit et de science politique de l'Université de CY Paris Université, situé au 33, Bd du port, 95011 Cergy-Pontoise Cedex. Malgré l'ouverture récente de la Maison internationale de la recherche (MIR) qui va offrir de nouvelles perspectives de coopération et de nouveaux locaux aux unités de recherche, le Lejep, contrairement à la plupart des autres unités, ne déménagera pas dans les nouveaux locaux de la MIR. Le Lejep pourra toutefois bénéficier, au sein de ces locaux, d'un bureau et d'une pièce ne disposant pas de fenêtre, destinés à accueillir une petite bibliothèque, qui ne sera pas pourvue d'un ou d'une gestionnaire.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Lejep est le principal laboratoire en droit de CY Paris Université. Il peut s'appuyer sur l'UFR de l'université qui lui fournit des moyens matériels, à savoir des bureaux partagés pour ses enseignants-chercheurs. La recherche s'appuie sur le fonds documentaire de la bibliothèque universitaire, située au même étage, car l'unité ne dispose plus de bibliothèque interne propre.

Le Lejep abrite deux chaires : la Chaire Droit & Éthique des affaires, première chaire universitaire créée en 2007, qui a pour objectif de promouvoir l'enseignement et la recherche en matière de gouvernance, de management des risques, de compliance et, plus généralement, de l'éthique des affaires, et la Chaire Droit de la consommation, fondée et codirigée par une enseignante-chercheuse de l'unité et par une enseignante-chercheuse de l'Université Paris Nanterre, membre associée du Lejep.

Le Lejep est appelé à coopérer avec la Maison internationale de la recherche (MIR) dont la construction s'est récemment achevée sur le campus. Celle-ci est appelée à devenir ensuite une MSH puisqu'une labellisation est recherchée. Le Lejep espère ainsi développer une recherche interdisciplinaire avec les autres chercheuses et chercheurs en sciences humaines. Les activités des membres du Lejep s'intégreront *a priori* dans deux des trois axes de recherche de la MIR : dans l'axe Savoirs et Sociétés, qui portera sur la façon dont les savoirs émergent, se disséminent et évoluent dans un monde en transition, ce qui inclut l'étude du changement du climatique, de la fragmentation des sociétés, de la montée des extrémismes, des transformations institutionnelles et du développement des nouvelles technologies de l'information ; et dans l'axe Pratiques sociales, évolutions et tensions, tourné vers les pratiques sociales considérées notamment au prisme des espaces numériques, de la

citoyenneté et de l'altérité.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

| Catégories de personnel | Effectifs |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| Professeurs et assimilés | 11 |
| Maîtres de conférences et assimilés | 24 |
| Directeurs de recherche et assimilés | 0 |
| Chargés de recherche et assimilés | 0 |
| Personnels d'appui à la recherche | 0 |
| Sous-total personnels permanents en activité | 35 |
| Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés | 3 |
| Personnels d'appui non permanents | 0 |
| Post-doctorants | 0 |
| Doctorants | 31 |
| Sous-total personnels non permanents en activité | 34 |
| Total personnels | 69 |

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

| Nom de l'employeur | EC | C | PAR |
|-------------------------|-----------|----------|----------|
| U CERGY | 35 | 0 | 0 |
| AUTRE U ARTOIS | 0 | 0 | 0 |
| Total personnels | 35 | 0 | 0 |

AVIS GLOBAL

L'activité scientifique du Lejep est indéniable. Elle se fonde sur la dynamique suscitée par la Chaire Droit & Éthique des affaires et la Chaire Droit de la consommation qui fédèrent les chercheurs de l'unité autour de journées d'études et de colloques. Dans ce cadre, plus de vingt-cinq colloques ont été organisés pendant la période évaluée. De plus, la production scientifique s'avère riche, variée et équilibrée entre les axes. On dénombre ainsi 30 ouvrages écrits ou coécrits par des membres du laboratoire, plus de 250 articles scientifiques publiés dans des revues, et plus de 43 chapitres d'ouvrages. Ces publications prennent place, pour l'essentiel, chez de grandes maisons d'édition françaises, telles que Dalloz, Mare & Martin et Lextenso, auprès duquel l'unité possède une collection propre (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, fondée en 2013 avec le groupe Lexisnexis, dirigée par un membre du Lejep et à laquelle contribuent plusieurs membres de l'unité). Les publications dans les revues attestent la diversité des thèmes de recherche envisagés par l'unité, puisque les chercheurs du Lejep ont produit dans la Semaine juridique, la revue de droit social, revue de droit du travail, revue de droit sanitaire et social, revue trimestrielle des droits de l'homme, revue des Contrats, la Revue française de Droit administratif, pour ne citer qu'elles. Aussi, plusieurs membres du Lejep assument des fonctions éditoriales au sein de revues reconnues, telles que la Gazette du Palais, la chronique de Droit financier dans la revue Banque & Droit. Les Chaires permettent en outre d'ouvrir l'unité vers le monde non académique, en favorisant des partenariats avec des avocats et de magistrats, l'unité diffusant également ses manifestations scientifiques sur une chaîne YouTube consacrée.

Toutefois, et malgré l'essor de colloques impliquant plusieurs membres du Lejep, l'activité scientifique demeure pour une très large part individuelle. L'unité apparaît ainsi davantage comme un agglomérat d'individualités que comme une réelle entité en mesure de définir une orientation globale de la recherche lui permettant de bénéficier d'une visibilité nationale, voire internationale.

Avec quelques années de recul sur la création du Lejep, en 2010, un constat d'ordre global peut ainsi être dressé : l'objectif derrière la création du Lejep, à savoir doter l'université d'un laboratoire de droit visible, à l'échelle nationale et favorable aux échanges interdisciplinaires, n'est que partiellement atteint. La création de l'IEP (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye), à l'initiative et sous la tutelle principale de CY Paris Université, a entraîné le départ vers une autre unité (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP) des politistes du Lejep. Outre ce fait, la fédération des juristes autour d'un projet commun et dans une perspective pluridisciplinaire est contrariée par plusieurs facteurs : la division structurelle de la recherche en droit public entre le Lejep et le CPJP (Centre de philosophie juridique et politique), le déficit d'animation, l'absence d'axes véritablement fédérateurs, et l'insuffisance du soutien administratif auquel s'ajoute la lourdeur des processus administratifs (multiplication des formulaires) qui entravent et découragent la recherche des enseignants-chercheurs et des doctorants. La substitution, pendant la période évaluée, des quatre pôles existants en trois axes n'a en effet pas permis d'accroître la visibilité de Lejep ou de dynamiser sa recherche collective. Les trois axes du Lejep sont extrêmement larges et ne lui permettent pas de se forger une identité. Au contraire, leur détermination ainsi que le fonctionnement de l'unité témoignent de sa volonté persistante de n'être « qu'une structure de moyens » destinées à encourager les recherches (principalement individuelles, et au demeurant de très bonne qualité) de ses membres. La notion même de recherche collective ne semble pas bien perçue par les membres du Lejep et sa direction. Si les interactions entre enseignants-chercheurs existent bel et bien et sont réelles, une « vie » de l'unité, avec des projets communs et fédérateurs de recherche, ne semble pas recherchée et, partant, impulsée.

La politique scientifique de l'unité n'est pas favorisée par la direction, ce qui peut en partie s'expliquer par le manque de moyens humains et les nombreux changements de gestionnaires au sein de l'unité. D'un point de vue institutionnel, le Lejep paraît en effet souffrir d'un manque chronique de moyens humains et ne semble pas constituer une priorité pour le personnel administratif de la composante.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Les recommandations du précédent rapport portaient principalement sur les trois points suivants :

* une recherche essentiellement individuelle et trop peu de recherche collective.

Cette recommandation n'a été que partiellement prise en compte. Il y a eu une volonté d'impulser une dynamique avec les déjeuners communs. Mais, elle ne se traduit pas, pour l'heure, par une recherche collective, en l'absence de réponses à des AAP et de thématiques communes, même si des colloques sont organisés par les membres de l'unité.

* un manque d'accompagnement des maîtres de conférences dans la préparation de leur HDR.

Cette difficulté perdure. L'unité s'en justifie par le manque d'enseignants, ce qui oblige les maîtres de conférences à devoir assurer de nombreuses heures complémentaires. Ainsi, ces derniers manquent de temps pour la préparation et la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches.

* l'absence de réponse à des projets européens ou ANR.

Malgré la présence, depuis 2023, d'un référent Lejep au sein du service valorisation de CY Cergy Paris Université dont le rôle est d'aider au montage de projets, il n'y a pas eu de projets déposés pendant la période évaluée. La recherche sur contrat reste donc, en l'état, au point mort même si quelques enseignants-chercheurs de l'unité sont impliqués dans des projets portés par d'autres unités. Il faut ici mentionner le projet LegDigitas AAPG 2023 de l'Agence Nationale de la Recherche porté par l'Institut de Recherche en Droit des Affaires de l'Université Paris-Panthéon-Assas et le projet Catalyse, du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire en lien avec la Région Normandie qui travaille sur l'exécution contractuelle sur blockchain et qui a engagé des enseignants-chercheurs du Lejep depuis 2022.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité œuvre à remplir les objectifs qu'elle s'est assignés en conduisant une recherche ouverte sur les défis sociétaux actuels, en particulier la santé, la vulnérabilité et la transparence. Elle a su nouer des partenariats avec d'autres universités françaises ou étrangères pour développer sa recherche. Néanmoins, ces liens ne lui ont pas, pour lors, permis de déployer la recherche sous contrat avec une quasi-absence de réponse à des AAP, faute de moyens humains suffisants, mais aussi de réelle volonté politique de s'engager dans ce type de recherche.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources financières de l'unité (environ 30 K€ par an) sont quasi exclusivement issues de la dotation interne à l'université. La part des ressources propres est très faible. Ce budget permet néanmoins globalement à l'unité d'atteindre ses objectifs scientifiques et notamment de financer une collection propre chez l'éditeur Lextenso. Les manifestations scientifiques sont nombreuses et leurs financements assurés si besoin en les adossant à des formations de master et aux Chaires. La chaire Droit de la consommation finance chaque année un postdoctorant. Les ressources en personnel de l'unité sont en revanche extrêmement faibles. En ce sens, trois gestionnaires différents sur deux ans, et désormais un personnel de scolarité catégorie B, non rattaché hiérarchiquement à l'unité, mais dépendant de l'UFR droit, à 1/8 de temps ont été dénombrés. Aussi, les ressources en personnel sont mal articulées avec les besoins de l'unité. Celle-ci n'est, par exemple, pas sollicitée pour définir la fiche de poste du gestionnaire. Cette situation conduit à délaisser des tâches, notamment l'accueil de chercheurs invités, la mise à jour du site web et les réponses aux interrogations des doctorants, ou, de façon plus problématique encore, à perdre des moyens d'assurer le rayonnement et l'attractivité de l'unité. À ce titre, il faut signaler la perte d'un poste de postdoctorant dans le cadre du projet européen Eutopia entamé en 2021, en raison de l'inertie administrative qui n'a pas permis d'assurer le suivi d'un chercheur en mobilité européenne pour ses déplacements à l'occasion d'un colloque.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité, située dans les locaux de l'UFR de Droit de CY Cergy Paris Université, bénéficie d'une salle de réunion et d'une petite salle réservée aux doctorants qui entretiennent une vie d'unité. Elles permettent la tenue de réunions régulières, en l'occurrence une tous les deux mois environ, et notamment l'organisation de déjeuners débats. La gouvernance mise en place autorise des échanges réguliers sur les projets de colloques ou de publications entrepris par les enseignants-chercheurs. Des comptes rendus de ces réunions sont formalisés et envoyés par courriel à tous. Néanmoins, l'unité ne dispose pas de règlement intérieur venant définir la manière dont s'organisent la politique d'achats d'ouvrages, les demandes d'aide au montage de journées ou aux déplacements.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques en lien avec les questions de société qui lui permettent de se démarquer dans le domaine de la recherche notamment grâce à ses deux Chaires : la Chaire Droit & Éthique des affaires et la Chaire Droit de la consommation.

Dans ces domaines, elle a eu la capacité de développer une recherche moins individuelle, en créant des liens avec d'autres universités pour organiser des journées d'études. Dans cette perspective, il importe de mentionner le partenariat avec l'Université de Reims en vue d'organiser deux journées sur les discriminations invisibles dont les femmes font l'objet, l'une à Reims en 2023, l'autre à Cergy en 2022. En 2023, le Lejep a créé un partenariat international avec l'Université de Sherbrooke pour mener des travaux de recherche dans le secteur des vulnérabilités et un partenariat avec l'université de Milan pour la rédaction d'un ouvrage en droit du travail, paru en 2019. Elle a aussi su identifier les acteurs clés, non académiques, pour promouvoir ses colloques et journées d'étude, notamment des praticiens tels que les avocats et les magistrats et des organisations non gouvernementales telles que l'OCDE.

Sa volonté d'intégrer deux des trois axes de la MIR récemment créée montre également la capacité de l'unité à s'insérer dans les réseaux adéquats pour promouvoir une recherche, à l'avenir, davantage pluridisciplinaire et collective. À ce titre, le positionnement du Lejep dans le travail engagé par l'université sur l'axe santé, deux enseignants-chercheurs du Lejep ayant d'ailleurs pris part aux discussions du groupe de travail, et sur l'axe numérique témoigne de la capacité de l'unité à se positionner sur des thèmes émergents.

En outre, le projet de monter une troisième chaire Droit de la santé et de la protection des personnes en prenant appui sur une série de travaux déjà menés au sein de l'unité est en accord avec la volonté de l'Université d'ouvrir une filière médicale. L'unité est ainsi active et fait preuve de dynamisme pour nouer des liens et développer des axes de recherches pluridisciplinaires.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité subit la concurrence des autres universités parisiennes si bien qu'elle est moins attractive que d'autres, ce qu'attestent la mobilité des enseignants-chercheurs et la baisse du nombre de doctorants.

Si le nombre d'enseignants-chercheurs est stable (35 enseignants-chercheurs), on constate un manque de stabilité pour combler les départs, au regard des deux à quatre recrutements par an. Au cours de la période de référence, il y a eu neuf départs : deux mutations de maîtres de conférences, quatre mutations de professeurs, trois départs de maîtres de conférences devenus professeurs.

Pour ce qui est des doctorants, une baisse significative est à relever. Le taux d'encadrement est assez limité. Sur les 35 enseignants-chercheurs, on compte onze professeurs et 23 maîtres de conférences dont seulement trois sont titulaires d'une HDR. Au cours de la période, cinq soutenances de thèse ont eu lieu.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est composée d'une équipe composée de 35 enseignants-chercheurs, dont 12 professeurs et 23 maîtres de conférences.

L'unité dispose d'une dotation de 30 K€ par an. Cette dotation est constante depuis 2019, avec une légère augmentation en 2023 (34 700 €). La ligne budgétaire "investissements" est reversée à l'UFR pour que celle-ci finance l'achat d'ordinateurs à ses membres.

Les enseignants-chercheurs disposent de bureaux partagés, mis à disposition par l'UFR. L'unité dispose néanmoins de sa propre salle de réunion et d'une salle affectée aux doctorants équipée de postes informatiques et d'imprimantes et dont les frais de fonctionnement sont partagés avec l'école doctorale. À l'ouverture de la MIR en construction sur le campus, elle disposera d'un bureau et d'une salle de bibliothèque.

L'unité dispose d'une collection d'ouvrages à son nom et diffusée par l'éditeur Lextenso, qui augmente sa visibilité et permet la valorisation du travail des membres. Par exemple, ont été publiés dans cette collection, en 2023, l'ouvrage collectif intitulé Les sanctions administratives : identité(s), pouvoir(s), contrôle(s), et l'ouvrage consacré aux ordonnances de l'automne 2017 : point d'aboutissement d'un changement de modèle du droit du travail en septembre 2019. Des actes de journées d'étude organisées par de jeunes chercheurs par exemple les actes des journées consacrées au thème intitulé La bonne administration de la justice parus en 2023 ou aux techniques de procréation en 2022.

Points faibles et risques liés au contexte

Pour ce qui est des personnels, l'unité ne peut pas s'appuyer sur une équipe administrative solide. Celle-ci est uniquement constituée d'un personnel Biatss, en poste depuis mars 2023 et à temps partiel partagé avec une autre unité de recherche (1/8 de temps). Un important turnover est en outre à observer (trois personnes se sont succédé en deux ans). Cet encadrement administratif, nettement insuffisant, nuit au développement des recherches collectives, à l'accueil de jeunes chercheurs et à l'actualisation du site web. L'unité se heurte également dans son quotidien à une gestion administrative laborieuse qui entrave ses projets et son dynamisme, chaque initiative, chaque demande devant se concrétiser par le remplissage d'un formulaire administratif ou par une succession de renvois aux différents services. L'unité n'est ainsi plus vraiment maîtresse de ses moyens. Il n'existe pas de véritable collaboration entre les RH de l'UFR et les directeurs de l'unité. Le personnel RH ne prend pas part aux réunions de l'unité. Il ne semble pas davantage exister de discussion avec les instances compétentes sur des questions telles que les repyramidages en droit.

En matière de ressources, l'unité ne dispose que de la dotation récurrente. Elle ne dispose pas de ressources propres, car elle ne répond pas à des AAP, excepté un AAP lancé par le ministère chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes qui a permis de financer une partie du colloque organisé à CY sur les discriminations invisibles, en novembre 2022.

Les ressources allouées aux doctorants sont insuffisantes : la petite salle qui leur est réservée, dans un espace isolé des enseignants-chercheurs de l'unité, ne dispose d'aucun poste de travail et d'aucun accès wifi, les contraignant à utiliser une connexion personnelle.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est attentive aux conditions de travail de ses membres et aux questions de parité avec une attention toute particulière faite aux femmes. On a pu noter que le DAE est écrit de façon inclusive : directeurs/directrices de thèses et doctorant.es, par exemple.

L'unité cherche à prévenir et à identifier les comportements à risque dans les rapports entre directeurs de thèses et doctorants avec la tenue dès la première année des comités de suivi de thèse pour les doctorants.

En matière de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique, l'unité utilise les ressources et les formations proposées par l'établissement.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité comporte un nombre élevé d'enseignants-chercheurs femmes (19 sur 35, le déséquilibre concerne les maîtres de conférences, car il y a autant de professeurs hommes que de professeurs femmes).

Il n'est pas fait état de la présence d'un référent au sein de l'unité chargée de veiller au respect du bien-être et de la qualité de vie au travail.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité de l'unité doit beaucoup au rayonnement national et international de certaines de ces thématiques auprès de la communauté scientifique, comme en témoigne notamment les travaux conduits par la chaire Droit & Éthique des affaires et, plus récemment, par la chaire Droit de la consommation. Sur ces thématiques, correspondant au troisième axe du Lejep, l'unité bénéficie d'une réelle visibilité et constitue une référence auprès de la communauté scientifique nationale, voire européenne et internationale. Le risque est toutefois que ces Chaires, dont une troisième est en cours de constitution, rayonnent davantage que l'unité au sein de laquelle il s'insère. Une mention/label Lejep plus visible, associée à ces chaires, pourrait être opportune. Le Lejep souffre en revanche d'un manque de visibilité de son second axe Institutions et Actions publiques qui, en dépit de la notoriété et de la qualité des travaux de ses membres, pâtit de la division du droit public interne entre le Lejep d'une part, rassemblant les administrativistes et les financiers, et le CPJP d'autre part, rassemblant les spécialistes de philosophie politique et juridique ainsi que les constitutionnalistes. Le Lejep offre un environnement de travail satisfaisant à ses membres, au regard de ses bureaux partagés et de l'achat d'équipement informatique, mais l'insertion de la direction du Lejep au sein de la nouvelle MIR du campus de l'Université CY Cergy, prévue au cours du dernier trimestre 2024, est d'un apport encore incertain pour l'attractivité du Lejep.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le rayonnement scientifique du Lejep tient d'abord à la qualité de la production individuelle de ses membres, ainsi qu'à leur bonne insertion dans les réseaux de recherche nationale comme européenne, voire internationale. Certains membres du Lejep exercent des responsabilités éditoriales dans des revues juridiques reconnues ou assurent la direction scientifique de chroniques, notamment les revues *Le Droit ouvrier*, *l'Actualité Juridique des Collectivités Territoriales*, *L'Homme et la Société* et *la Revue Européenne et Internationale de Droit Fiscal*.

À rebours de la ligne scientifique privilégiée lors de la précédente évaluation, la période évaluée redonne sa place aux colloques en tant que moyen de diffusion de la recherche collective. Leur nombre est en nette augmentation, soutenu par un souci de fédérer les membres du Lejep autour de projets communs et par la mise en place de chaires. Plus de 25 colloques ont en effet été organisés au cours de la période évaluée. De surcroît, l'existence d'une collection du Lejep, éditée par Lextenso, permet de rendre visibles les actes qui en sont le produit, ce qui contribue à faire connaître les travaux menés au sein de l'unité par les EC titulaires, mais aussi par les doctorants.

L'attractivité du Lejep est également assurée par la forte visibilité des thématiques portées par les deux chaires d'établissement hébergées par l'unité. La Chaire Droit & Éthique des affaires, obtenue en 2010, constitue, en premier lieu, un facteur de rayonnement du Lejep auprès de la communauté scientifique et du monde socioéconomique, dont la responsable a su pleinement tirer profit, en y adossant des formations universitaires, particulièrement le M2 en apprentissage Droit et éthique des affaires et le LLM Taxation, Business Law et Compliance, une recherche académique de haut niveau, comme en témoigne le dynamisme du thème Gouvernance responsable des entreprises de l'axe 3 du Lejep, et l'internationalisation des travaux de l'unité. On peut mentionner la création du Congrès européen Éthique et Gouvernance à compter de 2011 et l'organisation par l'une des membres du Lejep en 2018. Ce Congrès est soutenu par l'OCDE. Il est également

possible de souligner la création, en 2023, d'un cycle de manifestations relatif à la lutte contre la corruption en Europe qui est organisé par la Chaire, en coopération avec ses partenaires institutionnels et académiques. Un colloque inaugural en français et en anglais, cofinancé par l'Institut de Recherche en Droit Européen International et Comparé a eu à l'Université de Toulouse, en mai 2023. La diffusion des produits de la recherche, sur ces thématiques innovantes, est en outre assurée par l'existence d'une revue consacrée, la Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, fondée en 2013 avec le groupe Lexisnexis, dirigée par un membre du Lejep et à laquelle contribuent plusieurs membres de l'unité.

En second lieu, la Chaire Droit de la consommation, abritée depuis 2019 par la Fondation de CY Cergy Paris Université, a contribué à renforcer l'attractivité du Lejep sur cette thématique. Ce renforcement se mesure sur le plan scientifique, par l'organisation de trois colloques et de six rencontres en lien avec la Chaire au cours de la période évaluée, et la publication d'un rapport formulant 52 propositions, issu des actes d'un colloque, publié aux éditions Lextenso en mars 2024 et intitulé La sollicitation du consommateur. Sur le plan de ses interactions non académiques, ce renforcement s'observe au regard de la diffusion des travaux organisés dans le cadre de la Chaire sur la chaîne YouTube consacrée.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'axe 2 Institutions et actions publiques intègre les chercheurs spécialistes de droit et de contentieux administratifs, à l'exclusion des autres disciplines du droit public interne, bien que des membres du Lejep soient issu(e)s de ces autres disciplines, de même que de la philosophie. Le droit constitutionnel *lato sensu*, la philosophie politique et juridique, ainsi que la théorie du droit forgent, en revanche, l'identité du Centre de philosophie juridique et politique (CPJP). Pareil isolement du droit politique des autres branches du droit interroge sur la raison d'être d'un laboratoire pluridisciplinaire – le Lejep –, aux côtés d'un seul laboratoire dédiant ses travaux de recherche à des thématiques hautement spécialisées en histoire, en théorie du droit et de l'État et en droit constitutionnel comparé, seraient-ils d'excellente qualité.

Le point fort des Chaires peut paradoxalement constituer un point faible, en faisant de celles-ci un point d'entrée nécessaire pour envisager une recherche collective au sein du Lejep, lequel peut ainsi, à court ou moyen terme, courir le risque d'une mise en retrait, d'une relégation au second plan, voire d'un rayonnement amoindri par rapport à celui des Chaires qu'il héberge en son sein.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité est abondante, diversifiée et visible au plan national comme international. La présence d'une collection propre à l'unité et dans laquelle la plupart des journées d'étude sont publiées contribue à ce rayonnement de la recherche. Néanmoins, cette recherche est essentiellement individuelle. L'organisation de colloques constitue pour l'unité le seul vecteur d'un travail plus collectif entre ses membres. L'absence de réponse à des AAP en dehors de l'Université ne favorise pas la production scientifique de l'unité.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les membres de Lejep ont individuellement une production scientifique soutenue.

La qualité de la production scientifique de l'unité est notable dans chacun de ses trois grands axes scientifiques : Droit et libertés, Institution et actions publiques, Entreprise, gouvernance et marchés. Les types de productions, attestant une production scientifique riche, sont variés et équilibrés entre les axes : 30 ouvrages écrits ou coécrits par des membres du laboratoire, plus de 250 articles scientifiques publiés dans des revues, et plus de 43 chapitres d'ouvrages.

Ces publications prennent place chez de grandes maisons d'édition françaises. Pour les ouvrages, on peut citer : Lextenso, Dalloz, LexisNexis, Mare & Martin, l'Harmattan, Bruylant. Quant aux revues, il est possible de citer les supports suivants : Semaine juridique, Revue droit social, revue de droit du travail, revue de droit sanitaire et social, revue trimestrielle des droits de l'homme, revue des Contrats, Gazette du palais, Revue française de droit administratif, actualité juridique de droit administratif, de droit pénal, de droit de la famille.

La production scientifique est également riche et diversifiée au regard des thèmes abordés : évolution du statut du travailleur ; égalité entre hommes et femmes et notamment la discrimination faite aux femmes, le régime des contrats publics ; la procédure administrative contentieuse ; le droit de la consommation, la lutte contre la corruption en Europe, pour ne citer qu'eux.

La visibilité de l'unité est assurée par la collection d'ouvrages Lejep chez Lextenso, la tenue et/ou la participation à des chroniques régulières, notamment les chroniques annuelles de contentieux administratif à la *Gazette du Palais*, la chronique de Droit financier dans la revue Banque & Droit, la chronique biannuelle sur les Cessions de droits sociaux au sein de la Revue LexisNexis JCP E, la chronique de droit européen des sociétés de la Revue des sociétés (Dalloz). Cette visibilité est également renforcée par la participation très active des membres du Lejep à des colloques nationaux et internationaux, tels que le congrès européen Éthique et Gouvernance organisé annuellement par la Chaire Droit & Éthique des affaires ainsi que le cycle de manifestations consacré à la lutte de la corruption en Europe, et par la direction scientifique de revue comme la Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires (Ricea) fondée en 2013 avec le groupe LexisNexis, revue à laquelle plusieurs membres du laboratoire Lejep contribuent régulièrement.

Les activités scientifiques proprement collectives de l'unité passent principalement par l'organisation de colloques sur des thématiques prospectives. Ainsi, le colloque sur Le droit global en 2020 et celui, en deux volets, l'un national à Cergy et l'autre, international à Reims sur Les femmes et le droit constituent des faits marquants au cours de la période évaluée. Ces activités collectives ont été conduites principalement par l'organisation de colloques au sein des trois axes. Le plus souvent, ces journées sont organisées en partenariats avec des collègues d'autres universités en France. Il faut relever l'organisation de deux journées de recherche avec l'Université de Reims portant sur la thématique des discriminations invisibles dont les femmes sont l'objet. La première journée sur le droit français a été organisée au sein de l'Université de Cergy, en novembre 2022. La seconde a été organisée à Reims en 2023. En outre, il faut mentionner les journées d'étude dans le cadre du projet d'envergure sur les Structures et usages de la blockchain, avec les Universités du Havre et de Caen qui ont eu lieu en 2022 et en 2023, mais aussi le partenariat avec l'Université canadienne de Sherbrooke qui a abouti à des articles écrits dans le cadre d'un partenariat formation/recherche. Enfin, le Lejep a participé à l'organisation du colloque sur le thème Humanisme et droit pénal, en partenariat avec l'Association française de Droit Pénal (congrès annuel des jeunes chercheurs en droit pénal), le 10 juin 2022.

Les actes de ces journées sont publiés de façon quasi systématique sur des supports variés, dont la collection Lejep, mais pas uniquement. Par exemple, les journées consacrées aux discriminations invisibles subies par les femmes ont donné lieu à la publication d'un ouvrage le 25 janvier 2024, aux éditions Dalloz.

La production scientifique est quantitativement importante et globalement bien répartie entre les membres de l'unité, qui ont une activité de publication soutenue. La production scientifique au titre de chacun des trois axes est équilibrée.

Les jeunes docteurs et doctorants sont soutenus dans l'organisation, à leur initiative, de journées d'études des jeunes chercheurs financées par l'unité et dont les actes sont publiés dans la collection du Lejep.

Bien intégrés par la communauté des juristes, les principes de l'intégrité scientifique et de l'éthique à la recherche semblent parfaitement respectés, ce dont atteste, si besoin en était, le choix des supports de publication, auprès de grandes maisons d'édition qui y veillent scrupuleusement.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La politique de l'unité en matière de science ouverte n'est que très peu développée. Un compte Hal a été récemment ouvert. Une formation en ligne a été suivie par les enseignants-chercheurs de l'unité. Toutefois, au jour de l'évaluation, aucune politique incitative en faveur des chercheurs pour y référencer leurs travaux n'a été engagée. Tout au plus, est-il envisagé de procéder à une externalisation de cette tâche par le recrutement spécifique d'un vacataire dans ce but, sur un reliquat de fonds disponibles en fin d'année. Il n'est toutefois pas certain que ce choix produise les résultats escomptés si la communauté des enseignants-chercheurs n'adhère pas au projet.

De manière générale, l'engagement de l'unité dans les projets scientifiques proprement collectifs se limite à l'organisation de colloques qui sont présents dans chacun des trois axes, à l'exception du partenariat plus structuré avec l'université canadienne de Sherbrooke.

L'absence voire le refus de s'engager dans de la recherche sur contrat par réponse à des AAP est une position qui, dans l'avenir, sera probablement difficile à tenir, sauf à intégrer ce type de recherche au sein de projets pluridisciplinaires portés par l'Université grâce à la MIR.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les activités de recherche du Lejep s'inscrivent pleinement dans la société. Les différents axes de recherche, variés et/ou complémentaires, révèlent un ancrage des membres de cette unité de recherche dans la société qui les entoure et qu'ils composent. Les deux Chaires Éthique & Droit des affaires et Droit de la consommation contribuent à nouer des interactions avec le monde non académique et, plus généralement, avec le monde professionnel, un pont avec la société étant en outre construit au moyen d'un accès facilité à des productions scientifiques enregistrées et rendues disponibles sur la chaîne YouTube de l'Université. Le recours à des mécènes, de même qu'un accès trop aisé à l'ensemble de cette production sont toutefois générateurs de risques, parmi lesquels figurent l'influence des sujets/thèmes de recherche et l'affaiblissement corrélatif de l'indépendance des enseignants-chercheurs composant l'unité de recherche ainsi que la dévalorisation du fruit de cette recherche publique au seul profit du secteur privé. Ces points de vigilance ont cependant bien été identifiés par les responsables, faisant ainsi de ce risque un élément envisagé et contrôlé.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Le Lejep a su tirer profit de sa situation géographique et du contexte institutionnel de son université de rattachement pour nouer différents liens et interactions avec le monde non académique. L'on observe ainsi que, dans le cadre formé par ses deux Chaires (Droit & éthique des affaires et Droit de la consommation), dont l'attractivité a déjà été relevée, l'organisation de divers événements scientifiques permet d'associer à ceux-ci de nombreux praticiens notamment des avocats et des magistrats ou à des organisations intergouvernementales (OCDE), dans une perspective d'échanges mutuels et de collaboration. Ces partenariats témoignent ainsi de l'ouverture de la science juridique à son environnement socioéconomique, sur les plans local, régional et national.

L'enregistrement systématique des manifestations scientifiques de la Chaire de Droit de la consommation sur la chaîne YouTube consacrée permet en outre d'offrir au monde culturel, économique et social un accès aisé à l'actualité d'un sujet et/ou d'une difficulté pratique. Le dynamisme des membres contribue à faire de ce *medium* un point d'accès à la recherche pratique, tout en favorisant le partage des connaissances avec le grand public.

D'autres aspects plus techniques de la recherche, parmi lesquels on trouve notamment les marchés financiers et les figures familiales, donnent, au sein du Lejep, également lieu à différentes productions/publications, contribuant ainsi au partage des connaissances avec le grand public.

De manière générale, il convient de relever que la grande majorité des axes et des activités scientifiques du Lejep s'ancre dans la réalité et l'actualité de la société contemporaine, inscrivant ainsi pleinement la recherche effectuée dans la société qui l'entoure et la compose.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La mention du recours par la chaire Droit & Éthique des affaires, ainsi que par la Chaire Droit de la consommation, à des mécènes engendre le risque d'une possible orientation des axes de recherche ou des manifestations scientifiques de ladite Chaire, là où l'indépendance des enseignants-chercheurs dans leurs travaux doit être préservée. Ce point de vigilance et ce risque d'orientation des travaux ou des recherches effectuées ont cependant été identifiés et placés sous contrôle, ce que la directrice de la chaire Droit de la consommation a pu attester lors des entretiens avec les experts.

La diffusion au grand public, notamment au moyen de la chaîne YouTube de l'Université, d'un certain nombre de manifestations scientifiques engendre pour sa part, de façon paradoxale (s'agissant d'un point fort), le risque d'une captation du fruit de la recherche publique par des entités privées. Ces risques doivent être cartographiés et faire l'objet d'une vigilance, la science ouverte ne devant pas conduire à dévaloriser le fruit de la recherche collective publique au seul avantage du secteur privé.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Sur le plan des moyens et de la structuration de la recherche, l'unité entend poursuivre son activité sur le fondement de la nouvelle restructuration en axes. La volonté de poursuivre et d'instiller de nouveaux projets au sein des axes est certaine et le signe d'un réel dynamisme au sein du Lejep. Ainsi, au sein de chaque axe, des projets sont déjà en préparation. Par exemple, l'axe Institutions et actions publiques a déjà engagé un projet sur la contestation du chef de l'État sous la forme d'un cycle de séminaires de recherche faisant intervenir des juristes publicistes et des spécialistes d'autres disciplines (histoire, sociologie, ethnographie, philosophie). L'axe Droit et liberté envisage d'explorer une notion mal connue des juristes : l'intersectionnalité. L'axe Entreprise, gouvernance et marché entend, quant à lui, porter différents projets sur la thématique de la durabilité au travers de ses trois dimensions environnementale, sociétale et gouvernance.

Des projets plus interdisciplinaires sont aussi en cours, spécialement dans le cadre de l'ouverture prochaine d'une faculté de médecine au sein de CY Cergy Paris Université. Ce dynamisme vers davantage d'interdisciplinarité est en parfaite adéquation avec les attentes de la tutelle. Il en est de même des projets en lien avec le numérique et l'IA.

Cette trajectoire est pertinente, mais elle ne saurait suffire pour permettre de donner une réelle visibilité scientifique à l'unité. Il faudra qu'au sein de ces axes, mais aussi et surtout au-delà de ces axes, l'unité puisse insuffler un ou plusieurs événements annuels communs et récurrents permettant de fédérer les chercheurs autour d'une thématique commune ou d'un projet commun pour que l'unité ait une réelle vie collective au plan scientifique, et pas seulement par des échanges plus ou moins informels et conviviaux.

L'unité envisage le dépôt d'un projet collectif d'envergure nationale de type ANR pour poursuivre le projet MOCUB et le travail effectué sur la mise en place de relations contractuelles sur blockchain par une intégration de la technologie pour certains contrats internationaux standardisés de type Incotermsou Credoc. Le consortium comprendrait en grande partie les membres de Mocub (trois universités et six laboratoires) et intégrera d'autres unités de recherche. Le Lejep coordonnerait le projet qui inclurait en outre le recrutement de contractuels en recherche (ingénieurs de recherche ou ingénieurs d'études). Cette initiative doit être soulignée et soutenue puisqu'elle engagera l'unité dans le champ de la recherche financée, champ non investi jusqu'alors.

Cette trajectoire scientifique ne pourra toutefois être suivie sans une augmentation des moyens d'appui à la recherche. La seule mise en place par les tutelles d'un service de valorisation de la recherche et une intervention en qualité de médiateur entre l'UFR de droit et l'unité pour échanger sur les moyens humains d'appui à la recherche ne sauraient suffire. L'unité aurait besoin d'un personnel d'appui consacré et associé à la vie de l'unité de catégorie B, *a minima* à mi-temps, pour épauler la montée en puissance de l'unité vers une recherche davantage interdisciplinaire et collective. Cette réflexion sur les moyens humains s'avère d'autant plus nécessaire que le recrutement d'une gestionnaire au sein de la MIR n'a vocation qu'à gérer les projets communs des unités au sein de la MIR, et non à venir en appui d'une unité pour sa propre politique scientifique.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le Lejep aurait tout intérêt à développer une réflexion sur sa propre conception de la recherche collective et du pilotage que cela implique, que ce soit au niveau de la direction de l'unité ou de ses axes.

Le Lejep aurait tout intérêt à répondre à des AAP pour se donner les moyens de ses ambitions surtout compte tenu du développement de la recherche collective et du nombre de manifestations, mais aussi pour mieux doter les personnels en moyens (ouvrages, matériels informatiques) et en personnel d'appui à la recherche, certes précaire (CDD), mais au service de l'unité et non affecté à l'unité par l'UFR accessoirement à des missions de scolarité ou au service de plusieurs unités. Si le projet d'une nouvelle chaire devait prospérer, il serait aussi opportun de prévoir dans le montage du projet un poste de PAR pour venir soulager l'unité dans l'organisation des manifestations scientifiques rattachées à cette chaire.

Il est recommandé à l'unité de développer une politique de soutien à l'HDR.

Il est surtout recommandé de mettre en place une « vie » de l'unité, constituée autour de points forts annualisés qui pourront former, à court terme, autant de faits marquants pour les membres du Lejep.

L'unité pourrait clarifier un certain nombre de points portant sur son fonctionnement en se dotant d'un règlement intérieur (par exemple, des règles d'arbitrage dans les soutiens aux projets pour le cas où tous les projets ne pourraient pas être soutenus en fonction de la politique scientifique définie).

Elle pourrait également se doter d'une newsletter à condition de bénéficier de ressources en personnel suffisantes.

Il est indispensable de négocier un appui à la recherche digne de ce nom avec un personnel disposant de davantage de temps consacré à l'unité et dont le profil sera déterminé en concertation avec les directeurs de l'unité.

Une simplification des processus administratifs dont la lourdeur altère le fonctionnement de l'unité et les initiatives des enseignants-chercheurs comme des doctorants est souhaitable. Elle implique un rapprochement avec les services administratifs concernés.

Il est recommandé d'apporter un plus grand soutien aux doctorants, en leur permettant d'accéder plus facilement aux informations, et en leur offrant un espace de travail doté d'outils informatiques ouvrant un accès à internet et leur permettant de réaliser leurs recherches. Il est souhaitable que ces doctorants puissent échanger et trouver ces informations auprès de la gestionnaire administrative de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Il est recommandé au Lejep de déterminer un projet scientifique conduisant l'unité et ses membres à développer des programmes de recherche collective. L'identification d'axes davantage significatifs d'une problématique pourrait *a priori* mieux fédérer les activités de ses membres, autant que nourrir le dialogue entre les juristes de diverses disciplines.

Le Lejep aurait tout intérêt à développer d'autres moyens de rayonnement et d'attractivité que les chaires.

Le Lejep pourrait enfin donner plus de visibilité à l'unité par une amélioration de son site internet.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le Lejep doit être attentif à intégrer dans ses axes les recherches en droit pénal et en droit international privé s'il en reste, car les nouveaux axes les rendent moins visibles que la précédente division disciplinaire.

Le Lejep est invité à développer une politique incitative de dépôt de la production sur HAL.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Il est recommandé au LEPEJ de poursuivre ses efforts de vigilance par rapport à un risque de captation du fruit de la recherche publique par des entités privées

L'unité devrait s'attacher à mieux prendre part aux débats publics qui traversent la société contemporaine et que son expertise permettrait d'éclairer, en complément des activités déjà menées au sein des Chaires.

Une stratégie de développement des interactions non académique devrait être mise en place. Des partenariats plus nombreux avec des acteurs socioéconomiques devraient être développés.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 03 octobre 2024 à 10h00

Fin : 03 octobre 2024 à 18h00

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres – Planning des entretiens du mercredi 17 janvier 2024 - Évaluation du Lejep

9 h 45 – 10 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

10 h 00 – 10 h 30 1ère Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo, mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence de Mesdames Karine Parrot et Ludivine Richefeu, co-directrices du Lejep.

10 h 35 – 11 h 20 2ème Séquence – 45 minutes

Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence de Madame Iryna Andriyanova, Vice-Présidente déléguée à la recherche, CY Cergy Paris Université et de Monsieur Pierre-Louis Fort, Vice-Président adjoint aux SHS, CY Cergy Paris Université.

10 h 20 – 10 h 30 Pause

11 h 30 – 12 h 30 3ème Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses. Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

14 h 00 – 14 h 30 4ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

14 h 30 – 15 h 00 5ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

15 h 00 – 15 h 30 6ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec le personnel d'appui à la recherche (PAR), en la présence de Madame Catherine Jestin, gestionnaire du Lejep et de Madame Eva Hirtz (responsable administrative de l'UFR droit).

15 h 30 – 15 h 45 Pause

15 h 45 – 16 h 15 7ème Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence de Mesdames Karine Parrot et Ludivine Richefeu, co-directrices du Lejep.

16 h 30 – 18 h 00 Entretien à huis-clos du comité d'experts, en la présence du conseiller scientifique

18 h 00 Fin des entretiens

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Direction générale adjointe au Pilotage
33 boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise cedex
5^{ème} étage, Chênes 1

**Haut Conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur**
A l'attention de Monsieur le Président
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Affaire suivie par :
Iryna ANDRIYANOVA
Benjamin MEUNIER
Téléphone : 01 34 25 67 86
iryna.andriyanova@cyu.fr
evaluation.cyu@cyu.fr
Réf. : 2025-02

À Cergy-Pontoise
Le 17 décembre 2024

**Objet : Retour des observations des tutelles sur le rapport d'évaluation
Rapport d'évaluation n° DER-PUR260025045 - LEJEP - Laboratoire d'études
juridiques et politiques**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le rapport d'évaluation n° DER-PUR260025045 - LEJEP - Laboratoire d'études juridiques et politiques et je vous en remercie.

Je vous informe qu'il n'appelle pas de remarque particulière de la part de CY Cergy Paris Université.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

